

## Compte rendu de séance

### Séance du 7 Septembre 2021

L'an 2021, le 7 Septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Bué s'est réuni à la Salle des Associations, lieu aménagé pour la circonstance vu la crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur THIROT Christian, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/09/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/09/2021.

**Présents** : Mmes : CROCHET Carine, GARNICHE Marie-José, RIX Monique, VAUDENAY Virginie, MM : BAILLY Jacques, BAILLY Valentin, CROCHET Cyprien, RAFFAITIN Jacques, ROGER Etienne, THIROT Christian

**Excusée** : Mme : BALESTRA Gwladys

**A été nommée secrétaire** : M. CROCHET Cyprien

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 02/09/2021

**Date d'affichage** : 02/09/2021

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture du CHER

le : 22/10/2021

et publication ou notification

du : 22/10/2021

#### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

- Bail emphytéotique aire de lavage - 2021\_056
- Souscription contrat JVS pour la sauvegarde des données - 2021\_054
- CIT - mission d'assistance travaux rue de Venoize - 2021\_055
- Télétransmission - 2021\_057

---

#### **OBJET : APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE SEANCE**

Le Procès-verbal de la séance du 15 JUILLET 2021 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

---

**OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

*Etat néant.*

---

**BAIL EMPHYTEOTIQUE AIRE DE LAVAGE**

**réf : 2021 056**

Dans la continuité de la construction de l'aire de lavage du grand sud Sancerrois, M. Le Maire explique qu'il convient à présent de conclure un bail emphytéotique garantissant les droits des deux parties.

Le preneur, la commune, conserve la propriété des parcelles destinées ; une servitude de passage est accordée à l'emphytéote sur la parcelle ZM 388 en tout temps et heures et avec tous véhicules.

Le bail est conclu pour une durée de 99 année entière à la date de signature. A l'expiration de la durée du bail, rien ne garantit un renouvellement.

La redevance s'élève à un euro symbolique par an. Les impôts et taxes restent à la charge de l'emphytéote.

**Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, d'accepter le projet de bail emphytéotique rédigé par maître Gastine, notaire à Sancerre selon les principales modalités évoquées ci-dessus.

**AUTORISE**, à l'unanimité des membres présents, M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

---

**SOUSCRIPTION CONTRAT JVS POUR LA SAUVEGARDE DES DONNEES**

**réf : 2021 054**

Pour la mise en conformité de la protection des données informatiques, un devis a été demandé à JVS. En effet, cette garantie était auparavant effectuée par Segilog, mais à la suite de l'arrêt de nos autres contrats, et afin de remplir les conditions du rapport remis par le Groupe Récia quant à la législation en cours pour le RGPD, il a fallu revoir nos méthodes de sauvegarde.

Ainsi, le 20 juillet 2021, le devis de notre éditeur de logiciels JVS a été reçu en mairie pour une prestation de sauvegarde de données.

Le montant du devis s'élève à **1 581.00 € TTC**.

Puis l'abonnement sera de 410.00€ par an.

**Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, d'accepter le devis de l'entreprise JVS pour 1 581.00€.

**AUTORISE**, à l'unanimité des membres présents, M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

---

**CIT - MISSION D'ASSISTANCE TRAVAUX RUE DE VENOIZE**

**réf : 2021 055**

M. Le Maire explique que des travaux de réfection de voirie sont devenus nécessaires pour la Rue de Venozze.

Divers devis avaient été demandés à des entreprises, cependant, après réception, l'addition des devis dépassant le seuil de 90 000.00€, il devient obligatoire d'ouvrir un marché public.

Ainsi, dans la continuité de nos échanges avec le CIT, afin de nous faire assister dans nos démarches et sur le terrain, ces derniers proposent, pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, une convention s'élevant à : 4 555.60€ HT.

**Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, d'attendre l'offre d'un cabinet concurrent pour l'assistance de ce marché public ; dans la mesure où il semble que les honoraires d'un tel marché pour une maîtrise d'œuvre resteraient compris dans les seuils légaux.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

---

**TELETRANSMISSION**

**réf : 2021 057**

La télétransmission des actes en préfecture garantit un niveau de sécurité élevé et s'avère un outil indispensable dans la bonne tenue de l'administration ;

Or, cette garantie était auparavant effectuée par Segilog, mais à la suite de l'arrêt de nos autres contrats, cette clé de cryptage est devenue inutilisable.

Ainsi, le 05 Aout 2021, le devis de notre éditeur de logiciels JVS a été reçu en mairie pour une prestation de tiers de télétransmission IXCHANGE 2 s'élevant à 635.00€ HT pour 3ans.

Une nouvelle convention avec la Préfecture devra être passée.

**Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, d'accepter le devis de l'entreprise JVS pour 635.00€ HT.

**AUTORISE**, à l'unanimité des membres présents, M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

---

**Complément de compte-rendu :**

**Questions diverses :**

1) Inauguration de la Place du Carrou

Il est décidé que l'inauguration de la place du Carrou se déroulerait le jeudi 28 octobre à 17h.  
Les invitations aux officiels et aux autres membres conviés dont la population seront envoyées

semaine 37.

## 2) Avancements Tambour de Bué

Le suppléant est prêt ; Un point entre le secrétariat de la mairie et la commission dédiée sera fait dans les prochains jours.

Un RDV à l'imprimerie sera également effectué.

Un mail de rappel aux associations sera envoyé à suivre.

Le Tambour n'excédera pas 24 pages, supplément compris. IL s'intitulera "Bué, passé et présent", sera détachable au sein du journal et collectionnable.

## 3) Fleurs d'automne

L'agent technique, M. Ferret Amaury, a demandé si la commune, toujours dans l'optique d'une gestion plus écoresponsable, comptait renouveler comme les saisons passées ses fleurs automnales. Il a été décidé de continuer le remplacement par des persistantes en alternant avec des fleurs annuelles.

L'achat d'une serre servant au bouturage a été évoqué.

Le responsable du personnel, M. Bailly Jacques a souligné que le temps imparti aux tâches de l'agent technique ne pouvait garantir un tel travail. Les membres du Conseil ont réfléchi à la possibilité de passer à temps complet leur autre agent technique, Mme Colin Claudine afin de palier à ce point. Tous se sont accordés à dire oui pour un commencement à temps complet début d'année 2022.

Côté cimetière, Mme Rix Monique a demandé que le Jardin du Souvenir soit plus fleuri.

La journée de rencontres sur les thèmes du fleurissement et mobilier urbain du 30 septembre 2021 à Contres dans le Loir-et-Cher sera assurée par Mesdames Garniche Marie-José et Vaudenay Virginie. Le personnel technique sera également convié.

## 4) Repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu à la Salle des Associations sous obligation de présentation du pass sanitaire, le dimanche 24 octobre.

Les restaurants de la commune seront interrogés pour élaborer des menus.

L'animation/concert sera assuré par "Duo Maryline et Florian"

## 5) Actualisation des tarifs eau et assainissement

La possibilité d'une actualisation des tarifs eau et assainissement est demandée par les services de la SAUR.

Aux vues des travaux d'assainissement à venir, la commune a décidé de relever ses tarifs.

N'ayant pu s'entendre les membres du Conseil ont reporté leurs décisions.

Une meilleure présentation et une simulation des coûts actuels et possibles par le secrétariat devront être présentées au prochain conseil afin de mieux appréhender les décisions à prendre.

---

Prochain Conseil prévu le : Mardi 12 octobre 2021 à 19h30

Séance levée à : 21h30

En mairie, le 10/09/2021

Le Maire

Christian THIROT